

Séance du 8 mai 2023 à 20 heures 00**SÉANCE ORDINAIRE**

Présidence : **Monsieur Pascal DROZE**

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 avril 2023.
2. Communications du bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Maire et des Adjointes.
4. Rapport des commissions.
5. Projets de délibérations, de motions et de résolutions.
 - a) Approbation des comptes de l'exercice financier 2022 (projet de délibération N°272/23).
 - b) Approbation des comptes de la Fondation immobilière de la commune de Choulex pour l'exercice 2022 (projet de délibération N°273/23).
 - c) Approbation des comptes du groupement intercommunal des sapeurs-pompiers compagnie 302 pour l'exercice 2022 (projet de délibération N°274/23).
6. Élection du bureau du Conseil municipal pour 2023-2024 (président/e, vice-président/e, membre et secrétaire).
7. Propositions du Maire et des Adjointes.
8. Propositions individuelles et questions.

Présents : Mmes Léonore COMIN, Nathalie FAVRE, Yvette GUIBERT
MONGILARDI, Carole MATHEZ, Franziska PILLY SCHLUEP,
Christine SCHAUB
MM. Aloys BAUDET, Jean BINDER, Lucien DERUAZ,
Quentin MEYLAN, Jérôme SCHÖNI

Exécutif : M. Christophe SENGLLET, maire
Mme Delphine KRÄHENBÜHL, adjointe
Mme Anne MEYLAN, adjointe

Excusé : M. Brett THEUS

Procès-verbal : Mme Emmanuelle MAIA

M. P. Droze, président, ouvre la séance du Conseil municipal à 20h06.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 avril 2023

M. P. Droze passe en revue, page par page, le procès-verbal de la séance du 3 avril 2023.

Mme C. Schaub fait part de deux corrections, **M. A. Baudet** d'une correction, dont il est pris note.

Le procès-verbal ainsi corrigé est approuvé à l'unanimité des membres présents avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Conseil municipal

M. P. Droze, dont c'est la dernière séance en tant que Président du Bureau du conseil, remercie l'ensemble des élus pour leur gentillesse à son égard.

M. P. Droze excuse **M. B. Theus**.

3. Communications du Maire et des Adjointes

M. C. Senglet résume les dossiers en cours :

- 26.4.2023 : AG de l'ACG avec l'examen du projet de loi modifiant la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données (LIPAD). Ces modifications concernant aussi les communes, l'ACG examine le document, fait ses propositions, les soumet en commission puis à l'assemblée générale. Celle-ci a pris connaissance du document modifié et l'a préavisé.

Examen du projet de règlement modifiant le règlement d'application sur certaines dispositions de la loi sur l'instruction publique : modalités de financement des sorties scolaires de l'enseignement primaire, les communes étant désormais tenues de financer au moins une sortie par année. L'assemblée générale a aussi préavisé ce document. Selon le budget prévisionnel, le coût serait d'environ Fr. 8'200.-/an.

Examen du contre-projet à l'abolition de la taxe professionnelle communale (TPC). Ce dossier a été énormément discuté en commission des finances de l'ACG, que **Mme Nathalie Fontanet** est venue présenter. Les communes ont renégocié avec le département des finances pour arriver à une proposition qui a été préavisée favorablement par le comité de l'ACG et qui, sauf erreur, a depuis été validée par la commission des finances et sera transmise au Grand Conseil. À voir si les initiants retirent leur initiative.

- Ce week-end : sortie traditionnelle des magistrats. L'Exécutif a discuté avec beaucoup de collègues, des Conseillers d'État élus, sortants et en place afin de faire avancer certains dossiers. Ces discussions, qui sont allées bon train, sont toujours enrichissantes.

Mme A. Meylan fait un point de situation sur les projets en cours :

- Rénovation de la toiture de la salle polyvalente : le délai de recours étant échu, la commune a reçu l'approbation du crédit d'investissement. Les travaux de réparation vont donc pouvoir être organisés.
- Préau de l'école : la commune, qui attend la réponse de l'OAC, a reçu deux variantes de planning pour la mise en place des travaux (soit en août, soit en octobre 2023).

- Mise en séparatif de l'éclairage public : la commune a reçu les offres pour la modification et l'adaptation des coffrets. La mise en place devrait en principe se faire cet été.
- Modification des mâts d'éclairage du stade et du tennis : les tableaux électriques, qui ne sont plus aux normes, devront également être modifiés. La commune attend les devis idoines.
- Mise en conformité des arrêts de bus Choulex et Chevrier : la commune a reçu les plans actualisés suite aux dernières discussions ; la réalisation devrait en principe intervenir avant la fin de l'année.
- Jardin du souvenir (cimetière) : le terrassement est fait et le couvercle est commandé. Il sera bientôt mis en place.
- Accotements (chemin des Princes) : la commune, qui a reçu les devis, va pouvoir refaire les accotements entre les deux virages.
- Agorespace : le filet est commandé.
- Petite place de jeux : une des deux balançoires sera remplacée par une balançoire pour les bébés, comme à l'origine.
- Zone 20 km/h : la commune a rencontré cet après-midi **M. Gérard Widmer**, de l'OCT, les représentants de Trafitec, **M. J. Binder** et **M. Q. Meylan**. Première étape : prolongation pour quelques mois de la mise à l'essai avec deux ou trois modifications d'aménagement (installation de petits potelets à quelques endroits stratégiques sur la rue). En parallèle, la commune déposera une demande d'autorisation pour des aménagements plus conséquents et définitifs, validés par **M. G. Widmer**, qui nécessitent un grand délai de mise en place (autorisation, arrêté, etc.).
- Marathon : **Mme A. Meylan** remercie **Mme N. Favre** et **M. Q. Meylan** qui ont pris la charge du marathon. Cela s'est apparemment bien passé.
- STAP (station de pompage des eaux usées) de Bonvard : elle déborde depuis le week-end dernier ; de la matière grise, qui n'a pas été identifiée pour le moment, a tout bloqué. Des interventions sont en cours.
- Personnel communal : **M. Joël Willemsen** est en arrêt maladie pour un mois.

Mme D. Krähenbühl annonce les dernières séances auxquelles elle a pris part :

- Inauguration de la Ressourcerie : elle a eu lieu samedi dernier et s'est très bien passée. Le projet a suscité pas mal d'intérêt et il y a déjà eu des échanges d'objets. **M. Kehlyam Basset** a été chargé de la gestion du local. La Ressourcerie ouvrira ses portes samedi 13 mai de manière régulière toutes les deux semaines de 10h à 15h. Une action de sensibilisation au tri des déchets aura lieu samedi prochain à la déchetterie par un ambassadeur SIG Eco21. Un atelier destiné aux adultes (sur inscription) aura lieu le samedi 27 mai à la Ressourcerie : réalisation de lampes à partir de matériel récupéré. Les informations utiles seront diffusées prochainement. Un autre atelier est en préparation pour le 24 juin.
- Le prochain goûter poussette aura lieu le 31 mai, avec deux animations, une pour les 0-2 ans (atelier destiné à la sensibilisation environnementale pour les plus petits), un pour les 2-4 ans (contes choisis sur la nature et les petites bêtes). Des représentantes de l'association Koala présenteront leur travail. Deux AFJ (accueillantes familiales de jour) en formation seconderont les parents des tout-petits afin qu'ils puissent profiter pleinement de l'atelier.

- La commune accueillera le 30 mai de 13h30 à 16h30 une formation « proches aidants ». Les inscriptions sont ouvertes. Thème : « Alors, maladie neurodégénérative ? ». La formation sera organisée par la HEDS et la DGS. **Mme D. Krähenbühl** encourage les élus à faire circuler l'information.
- La présentation publique de la mise à jour du PDCom aura lieu le 23 mai et marquera le début de la consultation qui durera un mois. Toutes les remarques ou suggestions devront parvenir par écrit à la Mairie dans ce laps de temps. Le PDCom pourra être consulté à la Mairie, sur le site Internet de la commune et au département.
- Le jury du concours se réunira les 24 et 25 mai prochains, puis le 8 juin. L'exposition débutera le 26 juin avec un vernissage et durera jusqu'au 7 juillet.
- Le 4 mai, **Mme D. Krähenbühl** a participé à une séance mobilité Arve & Lac à Puplinge, avec la présentation du développement du réseau transports collectifs 2024-2029 par le département. Les communes ont jusqu'à fin mai pour faire part de leurs remarques concernant les arrêts tpgFlex, un système qui sera mis en œuvre sur Seymaz-Région (TPG à la demande via une application qui permet de réserver un parcours, d'un point à un autre, hors lignes existantes). Des points ont été suggérés sur les lignes existantes. **Mme D. Krähenbühl** transmettra le projet aux élus par e-mail. Les membres de la commission AM voudront bien lui faire part de leurs suggestions concernant des endroits à desservir.

Sur une question de **Mme C. Schaub**, **Mme D. Krähenbühl** indique que le système est effectivement similaire au ProxiBus, mais avec une application permettant de réserver facilement ses trajets. Il est actuellement testé sur la région Champagne et fonctionne bien. Il sera mis en place sur Seymaz-Région avec des arrêts en France voisine et sera ensuite développé sur Arve & Lac (communes côté lac).

Mme C. Schaub rappelle que le ProxiBus avait été abandonné, car non rentable. Mais il était très apprécié par les utilisateurs.

Les politiques ont évolué et le canton a mis en place un nouveau plan d'action, indique **Mme D. Krähenbühl**.

M. A. Baudet, qui croyait qu'il s'agissait d'arrêts à la demande, ne comprend pas pourquoi la commune doit en définir.

Il ne s'agit pas d'arrêts, mais de trajets à la demande pour combler les manques sur les lignes et encourager les habitants ou les pendulaires à moins prendre leur propre véhicule, explique **Mme D. Krähenbühl**. L'objectif est de favoriser des trajets qui ne se trouvent pas sur les lignes régulières.

Les passagers ne seront donc pas chargés selon leur géolocalisation ? demande **M. A. Baudet**.

Il y aura des arrêts, confirme **Mme D. Krähenbühl**.

Mais pas tous les arrêts de la région ? demande **M. J. Schöni**.

Tous les arrêts situés dans le périmètre désigné pourront être desservis par tpgFlex, précise **Mme D. Krähenbühl**. Il sera par exemple possible de rejoindre Jussy, Meinier ou Gy depuis Choulex (donc hors lignes régulières). Le tpgFlex pourrait permettre par exemple de donner accès aux bords de la Seymaz et à la réserve, qui attirent beaucoup de public.

- Le plan directeur cantonal forestier est en consultation publique jusqu'au 23 juin. **Mme D. Krähenbühl** a demandé à **Mme V. Vandeputte** de vérifier si des éléments concernent Choulex. Cas échéant, ceux-ci seront soumis à la commission par e-mail.

4. Rapport des commissions

Agriculture-Environnement-Développement durable (AEDD)

Mme C. Mathez annonce que la commission s'est réunie le 1^{er} mai.

- **Mme D. Krähenbühl** a présenté le fonds pour les énergies renouvelables. La commission a préavisé favorablement, à l'unanimité, ce règlement.
- Vadrouille (Naries) : le trajet ayant été défini, la commission a évoqué les éléments d'information qu'elle souhaite faire figurer dans les audios.
- La prochaine séance est fixée au 12 juin à 19h30.

Aménagement-Mobilité (AM)

M. J. Binder indique que la commission se réunira le 12 juin.

Animation-Culture-Sports (ACS)

En l'absence de **M. B. Theus**, **M. Q. Meylan** annonce que la commission ne s'est pas réunie.

Bâtiments-Préavis (BP)

M. L. Déruaz indique que la commission s'est réunie le 3 avril et a étudié une demande d'autorisation de construire concernant l'agrandissement d'une villa située en zone agricole au chemin de Bonvard. L'Exécutif a rappelé quelques règles par rapport aux agrandissements de maisons situées en zone agricole : maximum +30 % de surface brute de plancher et/ou maximum + 100 m². Ces deux critères étant respectés, la commission a rendu un préavis favorable.

En point divers, l'Exécutif a informé la commission que le domaine de Miolan et ses dépendances ont été inscrits à l'inventaire des immeubles dignes d'être protégés.

L'atelier d'architectes Werner Eicher referra une étude concernant le vestiaire du stade. En effet, selon les services de l'État concernés, il semblerait que l'agrandissement de ces vestiaires soit envisageable.

Finances-Sécurité (FS)

M. J. Schöni annonce que la commission s'est réunie en très petit comité le 1^{er} mai.

- Comptes 2022 de la Fondation immobilière : le président du conseil de Fondation, **M. P. Rechsteiner**, a présenté les comptes qui contiennent la réévaluation des biens immobiliers (terrains et bâtiments), ce qui a entraîné un excédent de revenus extraordinaire.
- Les comptes 2022 de la commune n'ont pas suscité de question. La commission a préavisé favorablement, à l'unanimité, les comptes 2022 de la commune et de la Fondation immobilière.
- Les comptes 2022 du groupement des sapeurs-pompiers ont été présentés et ont sans doute été validés jeudi dernier. Ils le seront ce soir, précise **M. C. Senglet**.

- **M. C. Senglet** a annoncé que le règlement pour le fonds énergies renouvelables était en cours d'étude. Une attribution de Fr. 500'000.- est envisagée pour ce fonds. La commission a accepté d'entrer en matière sur ce montant. Un commissaire a relevé qu'une fois le capital entièrement épuisé, ce fonds serait automatiquement annulé, ce qui serait dommage.
- Ont été évoqués sous le point divers : vidéosurveillance, police municipale, et principalement le manque de reporting permettant de contrôler les activités des APM et de justifier les interventions sur la commune.

Information-Naturalisations (IN)

Mme C. Schaub indique que la commission ne s'est pas réunie. La prochaine séance est fixée au 22 mai de 18h30 à 20h30, une demande de naturalisation étant inscrite à l'ordre du jour.

Routes-Canalisations-Cimetière (RCC)

M. Q. Meylan annonce que la commission ne s'est pas réunie.

Scolaire-Jeunesse-Petite enfance (SJPE)

Mme L. Comin indique que la commission s'est réunie le 24 avril sous une forme élargie, car elle a reçu **M. Régis Von Siebenthal**, représentant de l'APECH, et **Mmes Nathalie Guedj et Sandrine Hensler**, représentantes des enseignants, pour l'organisation des promotions. Elles auront lieu le 1^{er} juillet (thème : les années 70). L'APECH, qui fêtera ses 50 ans, organise la majeure partie de cette manifestation. Au programme, cortège à 16h jusqu'au stade où différentes choses sympathiques sont organisées : partie officielle avec, en ouverture, une production des enfants ; discours de **Mme Michèle Déchamboux** et **D. Krähenbühl**, de **M. R. Von Siebenthal** ; distribution des dictionnaires aux 8P (les livres seront distribués une à deux semaines auparavant, directement dans les classes, aux autres élèves) ; apéritif ; activités ; repas (enfants, adultes, végétariens ou non) ; musique. Différents points sont encore à organiser (aménagement du couvert, praticable, lumière, décorations, rangements, etc.).

Sous le point divers, la commission a évoqué la semaine de la démocratie. Une rencontre sera programmée avec les professeurs afin de mettre sur pied un projet commun qui concerne aussi le conseil d'école.

L'école aimerait organiser des activités en lien avec les chèvres qui occupent le terrain à Bellecombe.

Mme F. Pilly Schlupe suggère qu'un dictionnaire serait peut-être adapté aux 4P, en lieu et place de l'habituel livre.

Sociale-Aînés (SA)

M. P. Droze annonce que la commission s'est réunie le 24 avril à 20h. 21 demandes de subvention ont été passées en revue et Fr. 10'000.- ont été attribués à 14 dossiers sur le premier semestre.

La commission a aussi évoqué la sortie des aînés du 20 septembre et le retour du SAFCO sur le règlement des subventions (la sous-commission ad hoc se réunira afin de formuler des propositions). **Mme D. Krähenbühl** a annoncé la future révision du règlement relatif à l'octroi de prestations sociales. Sous le point divers : nouveau projet de l'ACG, suivi des aînés qui partent en EMS avec une petite attention pour Noël, retour des questionnaires qui seront analysés ultérieurement, conférence sur les proches aidants.

Fondation immobilière

M. J. Schöni indique que les membres de la Fondation immobilière (hormis l'organe de révision) se sont réunis le 24 avril. **Mme Nadine Rivollet**, qui remplace **Mme Katarina Chevron Rizzetto** dans ses fonctions de secrétaire de la Fondation, a été accueillie officiellement et élue à l'unanimité.

Les comptes 2022 de la Fondation ont été parcourus dans le détail, le rapport des vérificateurs des comptes, le rapport de gestion, ces différents documents ayant été approuvés à l'unanimité. Décharge a été donnée à l'unanimité aux membres du Bureau.

Sous le point divers, **M. A. Baudet** a fait part de son souhait de voir le président de la Fondation faire une présentation au Conseil municipal au moment du changement de législature de l'ensemble des actions entreprises et décisions validées qui seront exécutées par les nouveaux membres.

5. Projets de délibérations, de motions et de résolutions

a) Approbation des comptes de l'exercice financier 2022 (projet de délibération N°272/23)

M. P. Droze donne lecture du projet de délibération N° 272/23 puis, en l'absence de toute remarque ou question, propose de passer au vote.

Vu que conformément à l'art. 30 alinéa 1 lettres d et f LAC, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,

Vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC),

Vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2022 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,

vu les rapports de la commission des finances du 27 mars 2023 et du 1^{er} mai 2023,

vu les articles 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

*sur proposition du maire, **LE CONSEIL MUNICIPAL décide par 11 voix soit à l'unanimité***

1. *D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2022 dans leur intégralité, annexés à la présente délibération.*

2. *D'approuver le compte de résultats 2022 pour un montant de Frs 5'272'058.72 aux charges et de Frs 6'142'579.86 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à Frs 870'521.14.*

Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de Frs 1'568'227.94 et résultat extraordinaire de Frs -697'706.80.

3. *D'approuver le compte des investissements 2022 pour un montant de Frs 381'670.25 aux dépenses et de Frs 49'000 aux recettes, les investissements nets s'élevant à Frs 332'670.25*

4. *D'approuver le bilan au 31 décembre 2022, totalisant à l'actif et au passif un montant de Frs 29'087'013.46*

5. *D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2022 pour un montant total de Frs 55'646.88 dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.*

6. *Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.*

7. *D'approuver l'attribution à la réserve conjoncturelle pour un montant de Frs 400'000 prélevé sur l'excédent de revenus de Frs 870'521.14*

- b) Approbation des comptes de la Fondation immobilière de la commune de Choulex pour l'exercice 2022 (projet de délibération N°273/23)

M. P. Droze donne lecture du projet de délibération N° 273/23 puis, en l'absence de toute remarque ou question, propose de passer au vote.

Vu l'art. 30, al. 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, vu les statuts de la Fondation immobilière de la commune de Choulex, article 16, alinéa 2,

vu l'examen des comptes approuvés par le Conseil de la Fondation immobilière en sa séance du 24 avril 2023,

vu le rapport de la commission des finances du 1^{er} mai 2023,

vu le rapport de l'organe de révision du 11 avril 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL décide par 11 voix soit à l'unanimité

d'approuver les comptes 2022 de la Fondation immobilière de la commune de Choulex ainsi que le rapport de gestion.

- c) Approbation des comptes du groupement intercommunal des sapeurs-pompiers compagnie 302 pour l'exercice 2022 (projet de délibération N°274/23)

M. P. Droze donne lecture du projet de délibération N° 274/23 puis, en l'absence de toute remarque ou question, propose de passer au vote.

Exposé des motifs

Selon les articles 26 et 27 des statuts du Groupement intercommunal des sapeurs-pompiers Choulex/Vandœuvres, les comptes annuels sont soumis au Conseil municipal de chaque commune pour approbation.

Le Conseil intercommunal a adopté les comptes 2022 du groupement en date du 8 mai 2023

Les comptes 2022 présentent un total des charges à hauteur de CHF 172'070.18 et un total des recettes de CHF 201'700, faisant ainsi apparaître un excédent de revenus de CHF 29'629.82.

L'organe de révision chargé de la vérification des comptes a attesté de la conformité des comptes au cadre légal pertinent ainsi qu'au référentiel comptable applicable.

Vu le compte de pertes et profits et le bilan du Groupement intercommunal des sapeurs-pompiers Choulex-Vandœuvres,

Vu le rapport détaillé de l'organe de révision de GAS Global Audit Services SA, Genève, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2022, du 25 avril 2023,

Vu l'approbation des comptes 2022 par le Conseil intercommunal du Groupement intercommunal des sapeurs-pompiers Choulex-Vandœuvres, du 8 mai 2023,

Vu l'article 30, al. 1, let. i de la loi sur l'administration des communes (LAC), du 13 avril 1984,

LE CONSEIL MUNICIPAL décide par 11 voix soit à l'unanimité

d'approuver les comptes 2022 du Groupement intercommunal des Sapeurs-pompiers Choulex-Vandœuvres.

6. Élection du bureau du Conseil municipal pour 2023-2024 (président/e, vice-président/e, membre et secrétaire)

M. P. Droze annonce que le Bureau propose la composition suivante pour 2023-2024 :

Mme F. Pilly Schluep en tant que Présidente ;

M. A. Baudet en tant que Vice-président ;

Mme Y. Guibert en tant que membre ;

Mme K. Chevron Rizzetto en tant que secrétaire.

M. J. Binder rappelle que le conseil souhaitait nommer une autre secrétaire afin que **Mme K. Chevron Rizzetto** ne soit pas obligée d'assister aux séances, les lundis soir.

M. Q. Meylan indique que formellement, le/la secrétaire est tenu d'assister aux séances, selon le règlement du Conseil municipal.

M. C. Senglet rappelle que la secrétaire du Bureau rédige le procès-verbal.

La composition du Bureau du Conseil municipal telle que proposée est validée dans son ensemble avec 8 pour et 3 abstentions.

Les nouveaux membres du Bureau du Conseil municipal sont chaleureusement applaudis.

7. Propositions du Maire et des Adjointes

M. C. Senglet relève que les présidents ont toute latitude pour convoquer leurs commissions respectives lorsqu'ils estiment qu'un objet doit être débattu, cela relevant de leurs prérogatives et non de celles de l'Exécutif.

Mme C. Schaub n'ayant pas compris cette remarque, **M. L. Déruaz** explique que les présidents ont le droit de convoquer leur commission lorsqu'ils le souhaitent pour les sujets qui leur tiennent à cœur.

8. Propositions individuelles et questions

Mme N. Favre adresse ses remerciements à tous ceux qui ont répondu à son invitation pour le marathon et à tous ceux qui sont venus. C'était un moment convivial et joyeux.

M. A. Baudet revient sur le point 3 du dernier Conseil municipal :

« Actuellement, nous tentons de diminuer la pollution lumineuse de Choulex. À côté de nous, tout proche de la Seymaz et de sa renaturation, la prison de Champ-Dollon va s'agrandir et s'illuminer en conséquence. Je me demande quels avantages, ou plutôt désavantages notre commune a eus depuis son implantation : nuisances sonores, pollution lumineuse, cession de terres agricoles et de lots communaux pour arranger l'État – je rappelle quand même que l'État est le premier propriétaire foncier du canton. Suite à tout cela, je me demande quelle est la position de l'Exécutif vis-à-vis de son agrandissement. »

M. C. Senglet indique qu'en ce qui concerne la pollution lumineuse ou sonore, l'Exécutif revient dessus à chaque réunion. Si la pollution sonore peut être facilement résolue par des mesures qui sont en train d'être prises ou le seront par rapport aux nouveaux bâtiments, la pollution lumineuse reste un sujet très sensible, car elle est définie par les règles de sécurité au niveau fédéral. Une prison, par nature, doit être éclairée. Les autorités communales ont essayé par divers moyens, mais il ne doit pas y avoir de zone d'ombre.

Le fond de la question de **M. A. Baudet** est que le canton agrandit de plus en plus Champ-Dollon. Pourquoi à Choulex et pourquoi cette prison devient l'une des plus grosses de Suisse ? Quel levier ont les autorités communales pour contrer un peu cela ?

Les autorités communales n'ont aucun levier, car les prisons dépendent d'une politique fédérale, répond **M. C. Senglet**. Une extension se fait logiquement autour d'une prison déjà construite. Même si la commune devait s'y opposer, elle n'aurait pas beaucoup de poids. Mais les nuisances engendrées donneront à la commune un moyen de négocier une contrepartie.

Mme D. Krähenbühl précise que le nouveau projet ne prévoit pas d'emprise sur la zone agricole, en dehors de l'actuel parking actuel qui ne pourrait plus redevenir un terrain agricole. Le canton a donc essayé de rentabiliser un espace dont il dispose déjà.

Par rapport au premier, qui prévoyait une grande implantation du côté de Puplinge sur des terres cultivables et cultivées, le projet a été bien redimensionné, ne serait-ce que pour conserver de la zone agricole. Le développement du système pénitentiaire, dont **M. C. Senglet** n'avait présenté que le volet Champ-Dollon aux élus, prévoit l'extension d'autres bâtiments dans d'autres endroits du canton. Le plan pénitentiaire est consultable sur Internet.

Sur une question de **M. P. Droze**, **M. C. Senglet** précise que le parking fera l'objet d'une procédure de déclassement.

Mme D. Krähenbühl ajoute que la mobilité douce sera développée, notamment par le biais des liaisons TPG (des réflexions sont en cours, le but n'étant pas d'ajouter un nouveau parking). Les autorités communales ont rappelé l'accord qu'elles ont avec le canton concernant le parking situé sur Choulex.

Les questions de mobilité seront aussi évoquées, complète **M. C. Senglet**.

Mme N. Favre aimerait savoir si ce sujet pourrait être soumis à référendum.

M. C. Senglet rappelle que le Grand Conseil a accepté la planification pénitentiaire. Le déclassement pourrait en revanche être contesté. Ce dossier sera transmis aux Conseillers municipaux.

Sur une question de **M. P. Droze**, **Mme D. Krähenbühl** estime que ce dossier n'a pas lieu d'être intégré dans le PDCom, du moins pas dans la mise à jour qui est en cours.

Les citoyens ont toute latitude pour s'opposer démocratiquement à ce déclassement, indique **M. C. Senglet**.

Mme A. Meylan souligne l'importance de réfléchir aux conséquences.

Mme L. Comin rappelle aux concernés qu'il lui manque encore deux articles pour le prochain Info'Choulex.

M. J. Binder demande si des aménagements ludiques ont pu être intégrés dans le préau de l'école, comme cela avait été évoqué par la commission SJPE lors de la présentation.

Mme A. Meylan confirme qu'un espace ludique sera aménagé sous le tilleul.

M. J. Binder souhaite un complément d'information sur les accotements du chemin des Princes.

Mme A. Meylan précise que les accotements seront mieux réalisés et le talus renforcé. Le virage du bas sera aussi bien réaménagé. La route ne sera pas élargie, mais plus confortable pour les usagers.

Est-ce que la Ressourcerie sera signalée ? demande encore **M. J. Binder**.

L'affiche est en cours de réalisation, confirme **Mme D. Krähenbühl**. L'information figure déjà sur le site Internet de la commune et l'application. Un compte Instagram pourrait être créé pour afficher les photos des objets afin d'améliorer leur attractivité.

M. P. Droze clôt la séance à 21h17 et passe la parole au public.